

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 FEVRIER 2021

Nombre de Membres

En Exercice 13
Présents 11
Votants 12

OBJET :
7. SERVICE PORTAGE DE
REPAS. RÉVISION DES TARIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/03/2021
Affiché le
ID : 059-265904003-20210302-24032021D07 AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le mardi deux mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Jean-Pierre ENGELAERE, Roger CODEVILLE, Sébastien ROUSSELLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Joël BACLET donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Absente : Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'il lui appartient de fixer les tarifs du service de portage de repas aux personnes âgées ou handicapées et que ces derniers sont différenciés suivant les ressources.

Pour rappel, les tarifs fixés par délibération du 19 février 2019 :

Mervillois : de 5,25€ à 7,15€/repas selon les ressources – portage non facturé

Hors Merville : de 6,55€ à 8.35€ par repas selon les ressources + 2.50 € transport / repas

Proposition :

Augmentation de 3% /repas pour tous – Pas d'augmentation du transport

A cet effet, le conseil d'administration, **à l'unanimité**, fixe le barème ressources et les tarifs du service portage repas à compter du 1^{er} avril 2021, tels que :

Personnes seules :

Ressources annuelles Avis d'imposition 2019 reçu en 2020	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs +2.50€ de transport
*Inférieures ou égales à 10880 €	5.40€	6.70€
Comprises entre 10881€ et 11800€	6.40€	7.70€
Comprises entre 11801€ et 12720€	6.80€	8.10€
Comprises entre 12721€ et 13640€	7.10€	8.40€
Supérieures à 13641€	7.40€	8.70€

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le

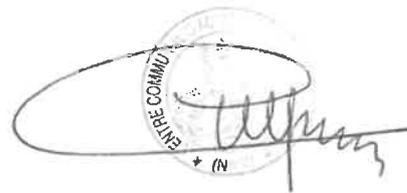
ID : 059-265904003-20210302-24032021D07_AB-DE

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 MARS 2021
OBJET : 7. SERVICE PORTAGE DE REPAS. RÉVISION DES TARIFS

Couple :

Ressources annuelles Avis d'imposition 2019 reçu en 2020	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs +2.50€ de transport/foyer
*Inférieures ou égales à 16893€	5.40€	6.70€
Comprises entre 16894€ et 17813€	6.40€	7.70€
Comprises entre 17814€ et 18733€	6.80€	8.10€
Comprises entre 18734€ et 19653€	7.10€	8.40€
Supérieures à 19654€	7.40€	8.70€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.